

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

Le huit avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2022

Présents : Mme DEJOIE Christine, M DEJOIE Jérôme, LEMAIGRE Nicolas, CABENET Gilles, de PASTRE Jacques, AUGENDRE Fabien, Mme LIAUME Alexandra, DUFAU Marie-Thérèse, M GAUMET Jean-Louis, ZURLOHE Frank, Mme CHANTELOUP Armelle.

Absents excusés : M. ALLILAIRE Laurent, Mme AUCHARLES Maria, LEDAIN Jean-Claude, M SOLVEL François.

Pouvoirs de : SOLVEL François à DEJOIE Christine, ALLILAIRE Laurent à LEMAIGRE Nicolas, AUCHARLES Maria à de PASTRE Jacques.

Secrétaire de séance : Alexandra LIAUME

COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de l'année 2021 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reportés 2020		226 115.11		5 634.59		231 749.70
Opérations exercice 2021	480 433.12	550 365.23	95 072.70	15 977.12	575 505.82	566 342.35
TOTAL	480 433.12	776 480.34	95 072.70	21 611.71	575 505.82	798 092.05
Résultats de clôture Restes à réaliser		296 047.22	73 460.99			222 586.23
TOTAUX CUMULES	480433.12	776 480.34	95 072.70	21 611.71	575 505.82	798 092.05
RESULTATS DEFINITIFS		296 047.22	73 460.99			222 586.23

AFFECTATION DE RESULTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de résultat : **C/1068 = 73 460.99€**
- Report à nouveau en fonctionnement : **C/002 = 222 586.23€**

COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget lotissement, dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du budget lotissement de l'année 2021 qui s'établit à zéro tant en dépenses qu'en recettes.

Les premières études réalisées en 2021 par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de l'Indre) n'ont pas donné lieu à des dépenses car elles ont été menées dans le cadre de la participation annuelle de la commune à cet organisme.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2022.

BUDGET PRINCIPAL 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget de l'exercice 2022, présenté par Madame. le Maire, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à la somme de : **787 267.34€**
- En section d'investissement à la somme de : **387 007.99€**

BUDGET LOTISSEMENT 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget lotissement de l'exercice 2022, présenté par Madame. le Maire, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à la somme de : **3 615.00€**
- En section d'investissement à la somme de : **0€**

ADHESION DE LA COMMUNE D'EGUZON-CHANTOME AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME DANS L'INDRE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune d'EGUZON-CHANTÔME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre.
- approuve les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre mis à jour en conséquence.

Questions diverses :

- Le point est fait sur le projet de rénovation de l'ancienne cantine des 5 routes et notamment sur le raccordement entre le bâtiment et la fosse existante.
- Information est donnée qu'un séminaire à destination des élus est organisé par le SYMCTOM dans le cadre de l'évolution prochaine vers la redevance incitative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20